

Cap21 Outre-Mer
c/o Benoit Chauvin
Gustavia BP59
97133 St Barthélemy

Gustavia, le 29 mars 2007,

**Contribution de cap21
pour être portée à l'enquête publique
sur le projet d'IamGold Cambior à Kaw**

Les craintes exprimées par Cap21 à l'issue des résultats de la première enquête publique se confirment aujourd'hui : cette décision n'était qu'un sursis pour l'environnement Guyanais.

En ce qui concerne le projet tel que présenté de nouveau, les risques environnementaux demeurent et l'intérêt économique pour la collectivité guyanaise dans son ensemble est toujours aussi négatif.

Les risques environnementaux demeurent tout aussi prégnants que lors de la première enquête :

- la contamination lente des sols et des eaux de surface est toujours probable, alors même que les eaux sont collectées pour l'alimentation en eau potable de Cayenne.
- l'exploitation relève d'un classement Seveso II, catégorie d'industrie à hauts risques potentiels et qui donc nécessite des précautions majeures, en l'occurrence en termes de limitation des nuisances à l'environnement.

Les atteintes portées à l'environnement seront très lourdes :

- 360 ha de forêt tropicale humide bénéficiant d'une très forte pluviométrie, par ailleurs classés à divers titres (RAMSAR, réserve naturelle de Kaw, ZNIEFF I, et parc naturel régional de Guyane) vont être détruits à tout jamais. En effet, aucune technique de revégétalisation n'existe en milieu tropical humide.
- cette destruction est une forte menace pour la biodiversité de cette région, d'autant plus que la réalisation du programme risque de susciter l'appétit d'autres entreprises.
- les émissions de CO₂ liées à l'utilisation de carburants seront très importantes, alors même que la lutte contre le réchauffement climatique est devenue l'urgence écologique première, et que Cap21, dans son programme présidentiel, a proposé de réduire de 15% en 5 ans les émissions de GES.

Sur le plan économique, ce projet n'apportera rien ou presque à la collectivité guyanaise :

- les recettes pour la collectivité seront de 53 € par kilo d'or extrait.
- le projet bénéficie d'une défiscalisation alors qu'il ne répond pas aux objectifs de développement durable qui permettraient d'en bénéficier.
- les emplois créés ne le seront que pour quelques années, et la détérioration du site empêche toute création d'emplois durables dans le domaine de la préservation de l'environnement ou du tourisme.

Aussi, nous, section Outre-Mer de Cap21, parti politique présidé par Corinne Lepage, et membre du collectif Non à Cambior, réitérons le souhait déjà formulé dans la précédente enquête publique de ne pas autoriser cette exploitation aurifère. La préservation de l'intérêt général, y compris et surtout celui des générations futures, ne doit pas céder la place à des projets qui ne sont que des chimères sur le plan économique et destructeurs sur le plan de l'environnement.

Benoit Chauvin
Responsable Outre-Mer de Cap21